

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2018

DELIBERATION N° : 20180328_19

OBJET : Université Rurale de l'Océan Indien (UROI)
Adhésion au Mouvement Européen de la Ruralité

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

13 AVR. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 32
Procuration : 2
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à dix-sept heures vingt sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur LANDRY Christian, 1er adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du

DÉLIBÉRATION N° :**20180328_19**OBJET :

**Université Rurale de
l'Océan Indien (UROI)
Adhésion au
Mouvement Européen
de la Ruralité**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Lors de la VI^e édition de l'Université Rurale de l'Océan Indien qui s'est tenue les 6, 7 et 8 décembre 2017, il a été décidé de faire évoluer notre université populaire en une UROI permanente. Cette évolution correspond à la volonté de promouvoir la ruralité comme une donnée qui structure la politique communale.

Il a aussi été décidé d'établir un partenariat actif avec des organisations qui s'attachent, au niveau européen, à mettre en relation les projets de développement local avec la politique rurale européenne.

Le Mouvement Européen pour la Ruralité (MER) qui a participé aux trois dernières éditions de l'Uroi a proposé à la collectivité des contributions majeures pour comprendre le rôle de l'Europe dans la valorisation de la ruralité. Le MER est une plate-forme d'échanges à vocation internationale.

Les principaux objectifs de ce Mouvement sont de :

- promouvoir une politique intégrée de développement rural sachant mobiliser et conjuguer tous les intérêts sectoriels;
- se mettre en situation de dialogue utile avec les institutions internationales, et plus particulièrement celles de l'Union Européenne, afin de défendre les intérêts communs de tous les secteurs socio-économiques liés à la ruralité, notamment dans l'application des politiques communautaires;
- défendre la multifonctionnalité économique et sociale de l'espace rural dans une relation positive avec les zones urbaines ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, au sens large, des populations rurales et préserver leur autonomie d'action;
- rapprocher les espaces ruraux des espaces urbains en veillant à ce que les uns et les autres se trouvent associés sur un pied d'égalité dans l'élaboration et la conduite des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire;
- démontrer la valeur ajoutée des territoires ruraux dans la rencontre des objectifs de la Stratégie 2020.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune représentée par l'UROI au Mouvement Européen pour la Ruralité, cette adhésion ne comportant pas de cotisation,
- d'autoriser le Maire de signer la charte du Mouvement Européen pour la Ruralité, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°19,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 32

Représentés : 2

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune représentée par l'UROI au Mouvement Européen pour la Ruralité, cette adhésion ne comportant pas de cotisation.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer la charte du Mouvement Européen pour la Ruralité, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :



Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 13/04/2018



ID : 974-219740123-20180328-DCM20180328_19-DE